

La société, les modes de consommation et les technologies évoluent ... Depuis 2021 est apparue la **E-LICENCE** !

## LES ETAPES ET DOCUMENTS NECESSAIRES :

### Le Dossier de renseignement Club

### Assurance personnelle :

- Si vous choisissez l'assurance FFBB : merci d'ajouter le montant à votre règlement
- Si non : merci de nous fournir un justificatif d'assurance personnelle (couvrant la pratique compétition)

### Chèque(s) à l'ordre de « SGH Basket » (Possibilité de paiement en 3 fois)

### Chèque de Caution « respect de la charte » : (à partir de U15)

### La « E-LICENCE » complétée (si difficultés = « Formulaire Licence Papier »)

### Documents à prévoir :

- o 1 Photo d'identité (format numérique possible)
- o Questionnaire médical ou Certificat médical
- o Copie de pièce d'identité pour les créations de licence des +18ans

Utilisez les moyens de communication « Equipe » du Club :  
- Installez l'appli Whatsapp !



Catégorie	Année de naissance		Tarif Réduit (Renouvellement avant le 15 août)	Tarif (Nouvelle Licence)
U5/U7	2016 à 2018		75 €	85 €
U9	2014	2015	80 €	90 €
U11	2012	2013	95 €	105 €
U13	2010	2011	110 €	120 €
U15	2008	2009	115 €	125 €
U17M	2006	2007	120 €	130 €
U18F	2005 à 2007		120 €	130 €
U20	2003 à 2005		150 €	160 €
Séniors	2002 et Avant		150 €	160 €
Loisirs	2004 et Avant		70 €	80 €

Autres Tarifs		
Dirigeant / Coach	non joueur	25 €
Dirigeant / Coach	+ joueur	60 €
Arbitre Officiel	non joueur	60 €
Joueur licencié autre club		50 €

Frais annexes - à partir de U14 (première année U15)	
Mutation	50 €
Prêt	100 €
CAUTION (respect de la charte)	20 €

REDUCTIONS	
	Famille : -5€ pour la 2eme licence ; -10€ à partir de la 3eme licence.
	-5€ pour les habitants d'Héricourt ==> subvention municipalité

**Sans licence, pas de match (et plus d'entraînements) : Les Dossiers sont à rendre au plus tard en 2eme semaine aux horaires de permanence.**

**Tout dossier incomplet (Dossier + e-Licence) ne pourra pas être validé.**

**Horaires d'entraînements - 2022 / 2023 : En annexe ou sur [www.sg-hericourt-basket.fr](http://www.sg-hericourt-basket.fr)**

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUB

## Adhérent :

<u>NOM</u> :	<u>Prénom</u> :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
<u>Date et lieu de Naissance</u> :	<u>Taille (cm)</u> :	

Adresse :	
Code Postal :	Ville :
<u>Téléphone</u> :	<u>Adresse email</u> :

## Autres contacts (communication Coachs/Club/Licenciés)

	Nom	Téléphone	e-Mail
Père			
Mère			
Autre (précisez) :			

<b>Informations d'ordre médical à transmettre aux encadrants (allergies, antécédents, etc.) :</b> .....
--

NB : Ces informations ne seront diffusées qu'aux entraîneurs et membres du Comité.

## Autorisations :

- ✚ Par son adhésion au SGHB, chaque licencié autorise expressément la prise de photographie ou de vidéos pour la diffusion sur le site internet du club ou tout autre support de communication.
- ✚ J'autorise le club à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence pendant une compétition ou entraînement. (appel pompiers, hospitalisation, etc ...)
- ✚  J'autorise /  Je n'autorise pas , mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et ce, sous ma responsabilité.

### *Le basket, plus qu'un sport ... un esprit d'équipe :*

**Parent, vous souhaitez vous investir pour votre Club ? OUI :  NON :**

⇒ Précisez vos coordonnées, nous vous contacterons : .....

Je soussigné(e) ..... adhérent et/ou représentant légal<sup>(1)</sup>, certifie :

- avoir lu et approuver les points cités ci-dessus
- accepter l'adhésion au SGHB **en connaissance et respect** de la **Charte du SGH Basket**, du **Règlement de l'association** et des **Protocoles Sanitaires en vigueur**.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Le licencié \_\_\_\_\_ et Le représentant légal :  
(pour les mineurs)

(1) rayer les mentions inutiles

Les 2 signatures sont obligatoires

# La Charte du SGH Basket :

Cette charte met en évidence les points importants de notre règlement intérieur.

**En devenant adhérent du club, tous les acteurs du club (adhérents, entraîneurs, dirigeants), s'engagent à la respecter.** (Tout manquement aux engagements pris peut entraîner des sanctions – voir règlement intérieur).

## Le Club s'engage à :

- ✓ Assurer des entraînements réguliers par un encadrement qualifié.
- ✓ Proposer aux adhérents qui le souhaitent des formations adaptées à leur rôle.
- ✓ Fournir du matériel adapté ainsi que prêter une tenue pour les matchs.
- ✓ Communiquer régulièrement avec les adhérents (site internet, mail, affiches, etc).

Le Comité  
d'administration :



## Le Joueur s'engage à :

- ✓ Respecter les horaires, participer avec assiduité aux entraînements et compétitions de sa catégorie.
- ✓ Prévenir l'entraîneur en cas d'absence.
- ✓ Avoir sa tenue de sport, des baskets « dédiées » à la salle et sa bouteille d'eau.
- ✓ Ecouter et suivre les consignes de son entraîneur, ne pas perturber l'entraînement.
- ✓ Avoir une attitude positive avec ses coéquipiers : encourager plutôt que critiquer.
- ✓ Respecter les membres du club, ses coéquipiers, mais également les adversaires et les officiels
- ✓ En cas de faute technique ou autre sanction engageant des pénalités financières, l'auteur se devra de rembourser le montant des amendes infligées au Club. (D'autres sanctions seront prises, telles que des suspensions de matchs ou entraînements)
- ✓ Respecter les installations et le matériel mis à sa disposition (aider au rangement).
- ✓ Prendre soin de son corps (douche au gymnase)
- ✓ Ne pas nuire aux entraînements des autres catégories.
- ✓ Etre impérativement présent, ou remplacé, lors des désignations à l'arbitrage et OTM : au moins 2 fois / saison (à partir de la catégorie U13)
- ✓ Consulter régulièrement le Calendrier des rencontres sur le Site Internet du Club.
- ✓ Participer à la vie du club ainsi qu'à l'AG.
- ✓ Chaque Joueur(euse) sénior devra s'investir auprès des jeunes et devenir parrain/marraine d'une équipe.

## L'entraîneur s'engage à :

- ✓ Respecter les horaires, s'organiser pour apporter aux joueurs une formation de qualité.
- ✓ Etre disponible auprès des joueurs, des parents et répondre à leurs interrogations.
- ✓ Respecter les membres du club, les joueurs, mais également les adversaires et les officiels.
- ✓ S'organiser pour planifier les convocations des officiels (arbitres et table de marque)
- ✓ Travailler en collaboration avec tous les bénévoles du club et participer aux réunions de la Commission Sportive.

## Les Parents (des mineurs) s'engagent à :

- ✓ Respecter les horaires, s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant à la salle.
- ✓ Prévenir l'entraîneur en cas d'absence (à l'entraînement et/ou en match).
- ✓ Venir encourager son enfant et les équipes du club aussi souvent que possible.
- ✓ Ne pas perturber l'entraîneur/coach lors des matchs (ne pas intervenir et respecter ses décisions).
- ✓ Respecter les membres du club, les joueurs, mais également les adversaires et les officiels.
- ✓ Participer aux déplacements des enfants de l'équipe ainsi qu'au lavage des maillots.
- ✓ Participer à la tenue de la table de marque et/ou à l'organisation du « pot de l'amitié » : au moins 2 fois / saison
- ✓ Participer à la vie du club ainsi qu'à l'AG.



## REGLEMENT INTERIEUR

### Préambule :

Le club a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du basket-ball avec respect de la personne et de l'esprit sportif. Les progrès et le plaisir sportif reposent sur l'envie de jouer, de se retrouver entre amis mais s'acquiert forcément par le sens de l'effort, la rigueur, le respect de soi et d'autrui, la tolérance et l'esprit de compétition.

Nous souhaitons aussi rendre les licenciés acteurs de la vie de leur club, en les impliquant de plus en plus, à travers diverses missions telles que la tenue de feuilles de match, l'arbitrage, l'entraînement, l'encadrement.

### Inscriptions :

- Pour les nouveaux inscrits, une période d'une semaine d'essai est « proposée ». A l'issue de celle-ci, la demande d'adhésion devra être acceptée par la commission compétente avant validation.
- Aucun « essai » n'est prévu pour les renouvellements.
- Dès la 2eme semaine d'entraînement, TOUT adhérent est tenu d'avoir fourni son dossier d'adhésion COMPLET, rempli en bonne et due forme et signé par l'adhérent et/ou son représentant légal, sans quoi le joueur ne pourra plus participer aux prochains entraînements.
- Le montant total de la cotisation devra être remis avec le dossier. Le paiement pourra néanmoins s'effectuer en 3 mensualités mais les 3 chèques devront tout de même être donnés lors de l'inscription.

### Pratique du Basket-ball :

- Une tenue de sport est exigée pour la pratique du basket, par ailleurs les chaussures devront être « dédiées » à la pratique du sport en salle. Les licenciés qui se présenteront en tenue de ville et/ou sans chaussures de sport ne pourront pas participer à l'entraînement ou aux matchs.
- Les entraînements hebdomadaires sont planifiés en début de saison, ces horaires peuvent être soumis à modifications en cours de saison.
- Dans un souci de respect des membres de l'équipe mais aussi des encadrants bénévoles, les adhérents s'engagent à participer aux entraînements et aux matchs tout au long de la saison. Les absences trop fréquentes et/ou non excusées pourront entraîner des matchs ou entraînements de suspension. Le manque de participation entraînant des forfaits occasionnera des sanctions financières (retrait de la caution)
- Les portes du gymnase sont ouvertes 15 minutes avant et 10 minutes après l'heure de début ou de fin de créneau (règlement des propriétaires des Gymnases). L'adhérent s'efforcera de respecter ces horaires.
- Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants pénétrer dans les installations sportives, la fin de l'entraînement aura lieu 5 minutes avant la fin du créneau (10 minutes pour la Halle Cerdan)
- Lors des entraînements, les non licenciés ne sont pas autorisés à rester dans l'enceinte de l'établissement sans demande préalable au gardien et/ou à l'entraîneur.

### Compétitions / Plateaux :

- Les rencontres se déroulent généralement le samedi ou le dimanche. Pour l'école de basket plutôt le matin, à partir de U13 plutôt l'après-midi. Elles seront organisées et planifiées à l'avance ... un planning sera tenu à jour sur le site du club.
- Il est souhaitable que les adhérents du SGHB et leurs parents viennent soutenir et encourager les équipes du Club. Le supporter devra avoir une attitude sportive avec fair-play, respect et tolérance envers les coéquipiers de leur enfant, les équipes adverses, les arbitres et les entraîneurs.
- ❖ Rencontres à domicile :
  - ✓ L'arbitrage et la tenue de la table de marque nécessitent la participation de volontaires, elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et dans l'implication dans la vie du Club.  
Chaque licencié du SGHB, à partir de la catégorie benjamins (U13), s'engage à participer à l'organisation des rencontres (arbitrage et/ou table de marque) au minimum 2 fois au cours de la saison.  
Pour les adhérents mineurs les parents seront sollicités pour la tenue de la table de marque et/ou l'organisation de la buvette : les parents s'engagent à participer à ces actions bénévoles au minimum 2 fois au cours de la saison.
  - ✓ Dans un souci d'organisation et d'équité, un planning nominatif pourra être établi dès les dates des rencontres connues – En cas d'empêchement, la personne convoquée se doit de trouver elle-même un remplaçant.
- ❖ Rencontres à l'extérieur :
  - ✓ L'association n'étant pas équipée de moyens de transport collectif, la prise en compte du transport doit être assurée par les adhérents et/ou leurs parents. Les intéressés en sont, par le présent règlement, clairement informés.
  - ✓ Afin de faciliter l'organisation, un point de rendez-vous pourra être défini par l'entraîneur mais ni celui-ci, ni le club ne sont responsables du transport.
  - ✓ Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent. Ils s'engagent à être en règle du point de vue de leur assurance automobile ainsi qu'au respect du code de la route (limitations de vitesse, ceintures de sécurité, nombre de passagers, ...)
  - ✓ Pour les mineurs :
    - ✓ Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'au moins un de leurs parents ou d'un adulte en possession d'une autorisation parentale.
    - ✓ La responsabilité de l'association et la prise en charge des enfants par les responsables du club commence sur le lieu de la rencontre 30 minutes avant le début de celle-ci. Elle prend fin après le match, à la sortie des vestiaires.
- ❖ Chaque équipe est responsable de la totalité des tenues mises à sa disposition par le club en début de saison. Les parents et l'entraîneur en assurent la distribution et le lavage. En aucun cas, l'équipement (maillots et shorts) ne doit être dispersé.

## Trésorerie :

- Remboursement des frais kilométriques et dons :
  - ✓ Lorsque l'adhérent utilise son véhicule personnel dans le cadre de sa mission au service du club, il est en mesure de demander le remboursement des frais engagés.
  - ✓ Sont considérés comme bénévoles : les dirigeants, membres du comité d'administration, entraîneurs, mais aussi les licenciés transportant plusieurs joueurs (3 minimum).
  - ✓ Le barème d'indemnisation sera déterminé en début de saison (valable pour toute la saison) et forcément en deçà de celui fixé par l'administration fiscale au début de l'année civile.
  - ✓ Le parcours relevé par le bénévole sera celui indiqué sur le site Michelin : rubrique itinéraire conseillé.
- ❖ Deux possibilités pour le bénévole :
  - 1° Le renoncement au remboursement, *un don pour l'association* :

Le bénévole peut choisir de ne pas se faire rembourser ses frais occasionnés (notamment pour ne pas engendrer de dépense importante pour l'association) : dans ce cas, ce renoncement est considéré comme un don que le bénévole fait à l'association. Le bénévole peut alors déduire ce don de ses revenus dans la limite de 66% des frais engagés, dans la limite de 20% de ses revenus imposables.

Sur la feuille de récapitulatif des déplacements, le bénévole signe son renoncement au remboursement de la somme. En fin de saison, l'association lui délivre une attestation du total des dons.
  - 2° Le remboursement de ses frais engagés.
- ❖ Fonctionnement :
  - En raison du décalage entre année civile et saison sportive, les demandes doivent être effectuées par semestre (avant le 31 mai / avant le 31 décembre). Passé ces dates, le club se réserve le droit de refuser les demandes.
  - Demander le formulaire correspondant, le remplir après chaque déplacement effectué et le faire valider en fin de semestre par l'entraîneur de la catégorie qui le transmettra à la trésorerie.

## Sécurité et Règles de vie :

- Le SGH Basket décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires lors des événements et compétitions (notamment à l'extérieur)
- Les installations sanitaires et vestiaires devront être laissées aussi propres que possible.
- Les équipements sportifs mis à la disposition des licenciés doivent être respectés tant sur le plan matériel que sur le plan hygiénique. Tout licencié qui dégraderait volontairement le matériel s'exposerait à des sanctions.

## Comportement et discipline :

- Il appartient aux seuls entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : travail aux entraînements, assiduité, sérieux, qualités sportives... Les joueurs ainsi que leurs parents (licencié mineur) sont tenus d'accepter les décisions de l'entraîneur.
- Nous rappelons que nos encadrants consacrent de nombreuses heures à l'association (majoritairement de façon bénévole) ... en conséquence les adhérents ne doivent pas rendre leur travail désagréable ou difficile.
- En cas de problème avec un enfant, l'entraîneur demandera une entrevue avec les parents concernés. Si nécessaire, il pourra engager des sanctions.
- En cas de faute technique ou autre sanction engageant des pénalités financières, l'auteur se devra de rembourser le montant des amendes infligées au Club. Ces comportements entraîneront des sanctions, notamment des suspensions de matchs ou d'entraînements.
- Tous comportements irrespectueux ou belliqueux envers, les arbitres, les officiels table de marque, les adversaires, les entraîneurs et les coéquipiers et nuisant à l'intérêt du club ne seront en aucun cas tolérés.
- Une Commission de Discipline pourra être créée pour examiner les fautes graves commises par un adhérent ou licencié dans le cadre de son activité au sein du club. Cette commission se compose d'un membre du Comité (président la commission), de l'entraîneur, d'un représentant des joueurs ou des parents (membre licencié).

## Conclusion :

Les règles du présent règlement intérieur s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, accompagnateurs. Tout manquement aux règles de ce règlement ou aux engagements de la charte pourra exposer l'auteur à aux sanctions suivantes :

- Encaissement de la caution en cas de non-respect de la charte.
- Suspensions de matchs ou entraînements.
- Mise à pied du joueur avec avertissement écrit. Un courrier sera adressé conjointement par le secrétariat et le président. (pour un mineur le destinataire sera le responsable légal).
- Si nécessaire, convocation de l'adhérent en commission de discipline pouvant entraîner l'exclusion définitive sans remboursement des sommes déjà perçues.
- Non renouvellement de l'inscription de l'adhérent pour la saison suivante.

L'admission d'un membre au SGHB implique obligatoirement l'acceptation de la totalité des termes du Règlement Intérieur, des Statuts de l'association et de la Charte.

## Informations :

Le SGH Basket met à jour un site Internet : [www.sg-hericourt-basket.fr](http://www.sg-hericourt-basket.fr)

Les adhérents s'engagent à le consulter régulièrement pour prendre connaissance des informations telles que : Plannings des matchs, Modifications d'horaire, Convocations des officiels (arbitres, OTM), etc ...